



COMMUNIQUE du 3 juin 2009

Le SIES (SIAES) / CAT a pris connaissance du rapport sur la réforme du lycée remis par Richard Descoings au Président de la République, le 2 juin 2009.

Il retrouve dans ce rapport et les préconisations formulées de nombreux points qui avaient été évoqués lors de l'audience accordée au SIES le 18 mai 2009, et figurant dans les propositions de réforme remises à R.Descoings à cette occasion.

Au-delà de questions récurrentes et de constats (diagnostics) maintes fois énoncés par le passé à propos du lycée, le SIES retient pour l'instant de ce rapport des « préconisations » allant dans le sens souhaité d'une réforme discutée et concertée préalablement avec tous les partenaires du système éducatif.

Parmi les préconisations qui rejoignent ses propositions le SIES retient particulièrement :

- le souci de donner aux filières technologiques et professionnelles une égale dignité par une revalorisation de leur image et de leurs débouchés ; une filière STI de pointe ; l'inclusion de la culture technologique dans la culture commune et le principe d'une découverte des voies technologiques au cours des deux premiers trimestres en classe de Seconde ;
- le maintien des séries de la voie générale et leur rééquilibrage, avec renforcement du caractère scientifique en série S et mise en place d'une série L d'excellence rétablie dans sa finalité littéraire et de culture générale ;
- le renforcement de l'enseignement des langues, en particulier à l'oral ;
- le maintien du Baccalauréat dont seraient revues les épreuves et les coefficients selon les séries ;
- l'accent mis sur l'importance et l'ouverture aux activités artistiques et culturelles, ainsi qu'aux activités sportives ;
- l'abaissement des effectifs en classe de Seconde, modulé selon la composition des classes ;
- la redéfinition du temps scolaire, sans cours magistraux au-delà de 15 h. ;
- la création d'un service d'orientation efficace dès la Troisième et renforcé en Seconde pour des choix raisonnés, ainsi que les possibilités de passerelles tout au long de la scolarité ;
- la reconnaissance du caractère spécifique du métier de professeur, lui conférant une liberté, un état d'esprit et des possibilités d'initiatives pédagogiques qu'il conviendrait évidemment d'évaluer ;
- la possibilité pour les professeurs de lycée d'enseigner en premier cycle de l'Université ;
- le souci de ne pas pérenniser, voire aggraver des inégalités, en permettant aux élèves issus de milieux défavorisés d'accéder à toutes les voies de formation et d'y réussir à l'égal des autres.

Ces points d'accord exposés le SIES regrette que, même si là n'était pas son objectif, le rapport n'aborde pas les problèmes posés par le collège, sinon par le biais, certes important, de l'orientation en fin de Troisième, et sans poser, au minimum, la question d'une réforme du collège pour assurer à tous les élèves accédant à la classe de Seconde la maîtrise des fondamentaux, dont le rapport souligne l'insuffisance, fondamentaux censés être acquis au collège, et ce plutôt que « d'acter » cette déficience et proposer de la pallier par du soutien et de l'accompagnement ... au lycée.

Le SIES analysera plus à fond le rapport en question sur lequel il porte un regard intéressé et souscrit pleinement au principe d'un dialogue et d'une concertation poursuivis, auxquels il entend bien participer, sur les préconisations énoncées, tant pour celles pouvant être appliquées dès la rentrée 2010 sans réduction de moyens, que pour celles, à plus long terme, concernant ce que R. Descoings définit comme une « refondation du lycée » impliquant tous les acteurs, et les professeurs au premier chef, dans le cadre d'une négociation « confiante, responsable et loyale » sur leur mission et leur statut avec les nécessaires contreparties en terme de revalorisation financière et morale de leur profession.

Enfin le SIES ne cache pas qu'il est conscient que ces préconisations, qui ne sont pour l'instant et en rien un projet abouti de « réforme du lycée », ne vaudront que par la volonté politique de les mettre en œuvre, tout ou partie, et ce après avoir bien pris soin d'en expliquer à tous le sens et la portée dans une opération dont chacun devra juger qu'elle est « gagnant-gagnant ».